

Enseignement supérieur – Études en médecine et dentisterie

Examen d'entrée en médecine et dentisterie : 482 lauréates et lauréats en médecine et dentisterie



Examen d'entrée en médecine et dentisterie : session de juillet 2021 © Aurore Delsoir

La première épreuve de l'édition 2021 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles a eu lieu le mardi 6 juillet. 482 lauréates et lauréats ont été proclamés au terme de la délibération de cette épreuve ; 8,86% des candidat-es seront donc autorisé-es à entamer les études.

5442 personnes ont fait l'objet de la délibération du Jury de l'examen d'entrée. Parmi celles-ci, on dénombre $\frac{2}{3}$ de femmes pour $\frac{1}{3}$ d'hommes. Pour la première fois depuis la 1^{ère} édition, il y a quasiment autant de candidat-es résident-es (50,5%) que de candidat-es non-résident-es (49,5%). Environ **80%** d'entre eux des candidates et candidats présentaient l'examen pour la première fois.

Pour rappel, l'examen comporte un total de **120 questions à choix multiple** regroupées en 2 parties comportant chacune **2 séries de 60 questions** portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Pour réussir l'examen, il faut obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties ainsi qu'un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières.

Après délibération, **482 candidates et candidats ont été proclamés lauréat-es par le Jury**, soit un **taux de 8,86%**. **144** d'entre eux sont des « non-résident-es », soit **30%** des lauréat-es. Cette proportion s'explique par le fait que tant pour la médecine que pour la dentisterie, le nombre de réussites étant supérieur à 30% du total des réussites, il a été nécessaire, en vertu du Décret instituant l'examen, de procéder au classement prévu pour respecter le contingentement fixé pour ces filières. Pour la médecine, suite au classement, 134 lauréats non-résidents sur les 261 candidats non-résidents répondant aux critères de réussite ont été retenus.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 16 juillet 2021

Pour la dentisterie, suite au classement, 10 lauréat-es non-résident-es sur les 35 candidat-es non-résident-es répondant aux critères de réussite ont été retenus. En médecine, c'est la première fois depuis la création de l'examen que cette procédure est appliquée, et ce en raison de l'importance, cette année, du groupe des candidats non-résidents.

Pour les candidat-es n'ayant pu être proclamé-es lauréat-es, **la seconde épreuve aura lieu le samedi 28 aout 2021**, selon les mêmes modalités que le 6 juillet, c'est-à-dire en **présentiel et de manière décentralisée**. Concrètement, cet examen sera organisé au sein des universités qui proposent un 1^{er} cycle en médecine et/ou dentisterie à savoir l'ULiège, l'UCLouvain, l'ULB, l'UMONS et l'UNamur.

Les candidates et candidats peuvent prendre connaissance de leurs résultats individuels via leur compte en ligne dès ce vendredi 16 juillet. C'est par ce biais également que l'attestation de réussite qui leur permettra de finaliser leur inscription dans l'université choisie au moment de l'inscription à l'examen d'entrée est mise à disposition.

Laurent Despy, administrateur de l'ARES, se félicite de l'organisation de cette première édition 2021 : « *Malgré les conditions particulières, les épreuves se sont parfaitement déroulées, je ne peux que remercier les équipes de l'ARES et des universités pour leur professionnalisme et efficacité, et souligner la qualité des travaux du jury et de ses expert-es.* »

Le Jury et l'ARES adressent leurs félicitations aux lauréates et lauréats et souhaitent d'ores et déjà une bonne préparation à celles et ceux qui passeront la deuxième épreuve le 28 aout prochain. Pour rappel, les inscriptions seront ouvertes dès demain (17 juillet) et se clôtureront le 2 aout.

CONTACTS

Pauline Coppieters / ARES / T +32 2 225 45 89 / pauline.coppieters@ares-ac.be
Fleur Jasoigne / ARES / T +32 2 225 45 37 / M +32 495 167 226 / fleur.jasoigne@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE – WWW.MESETUDES.BE